



LA DÉMOCRATIE ...VA MAL ?!

EN QUOI ÇA ME CONCERNE ?

CHÔMAGE
MANIÈ
RACISME
CLIMAT





LA DÉMOCRATIE ... VA MAL ?!

EN QUOI ÇA ME CONCERNE ?



Cette publication a été réalisée par Periferia aisbl,
Nous remercions notamment : Le collectif CaP Démocratie avec lequel nous cheminons depuis 2 ans ainsi que
François Jeanjean qui nous a partagé ses connaissances et le travail réalisé par le groupe citoyen de réflexion qu'il a
animé de 2016 à 2020.

PERIFERIA aisbl
Siège social (Bruxelles) : Rue de la Colonne, 1 - 1080 Molenbeek
Bureau en Wallonie : Place de l'ilon, 13 - 5000 Namur
contact@periferia.be
+32(0)2 544 07 93
www.periferia.be

Rédaction & illustrations : Periferia aisbl - 2023
Toute reproduction autorisée et encouragée sous réserve de citer la source.
Et tous retours, commentaires, critiques et suggestions sont bienvenus !

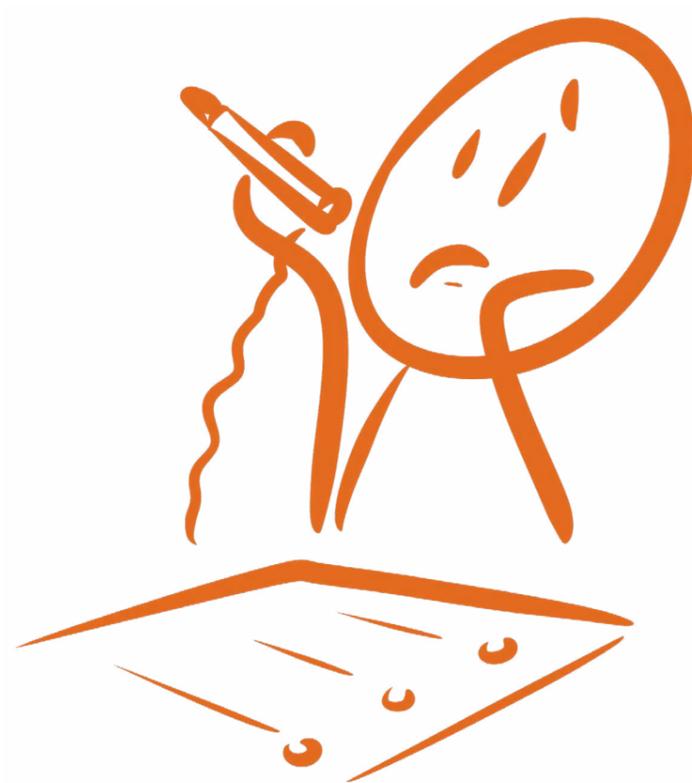


TABLE DES MATIÈRES

INTRO : « DÉMOCRATIE, JE T'AIME, MOI NON PLUS »

6

PARTIE 1 : UNE DÉMOCRATIE QUI VA BIEN, C'EST QUOI ?

9

A. DÉMOCRATIE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

9

Au départ, un groupe de passionné-es de la démocratie

9

B. LES 3 DIMENSIONS DE LA DÉMOCRATIE

10

Le principe de séparation des pouvoirs...

11

...et l'existence de contre-pouvoirs

11

L'existence de processus et procédures de prise de décisions

11

Les valeurs fondamentales

12

* Le 1er axe : l'axe de la liberté

12

* Le 2e axe : l'axe de l'inégalité

13

* Le socle de la fraternité/adelphité

14

C. EN RÉSUMÉ

15

PARTIE 2 : EN QUOI LA DÉMOCRATIE BELGE VA-T-ELLE MAL ?

16

A. DES POUVOIRS LÉGISLATIF ET EXÉCUTIF POUR LE MOINS CONFUS

16

Un gouvernement «intouchable» ?

16

«Qui fait les lois ?»

16

B. DEUX HYPER-POUVOIRS SANS CONTRE-POUVOIR ?

17

Les pratiques d'influence de masse ou « quand les algorithmes font la politique »

17

Des chaînes d'info... aux mains du privé

17

Garantir l'indépendance des médias et de la presse

18

C. UN POUVOIR ÉCONOMIQUE TRÈS INFLUANT ?

19

D. SE BATTRE OUI, DÉBATTRE NON : OÙ EST PASSÉ LE DÉBAT D'IDÉES ?

21

E. DANS LE MONDE, TOUTES LES DÉMOCRATIES SONT EN REcul

25

F. DE QUELLE(S) LIBERTÉ(S) PARLE-T-ON ?

28

CONCLUSION

31

INTRO : « DÉMOCRATIE, JE T'AIME, MOI NON PLUS »

« DONNEZ-NOUS, DONNEZ-NOUS DU RENOUVEAU... »

Au moment où nous écrivons cette publication, cela fait 1 an que Periferia soutient des citoyen·nes wallon·n·s, réuni·es dans le collectif CAP Démocratie, qui demandent au Parlement Wallon de mettre en place un dispositif permanent d'assemblées citoyennes, au même titre qu'il existe un Dialogue Citoyen Permanent (*Bürgerdialog*) en communauté germanophone depuis 2019 et des commissions délibératives mixtes à Bruxelles depuis 2020.

Et cette demande, introduite par une pétition (article 130bis du règlement du PW) a été entendue des élu·es politiques qui ont confié à une commission mixte composée d'élus·es parlementaires et de citoyen·nes tiré·es au sort de réfléchir à la pertinence d'instaurer un modèle similaire en Région wallonne.

En entête de la pétition, le groupe explique sa démarche en ces mots :

« En effet, nous sommes préoccupé·es par le syndrome général de désintérêt démocratique. Il est dû au sentiment que les partis représentent davantage des groupes d'intérêts que l'intérêt général. Cette situation génère l'incapacité à proposer des solutions créatives, ambitieuses et socialement justes à la hauteur des défis de ce siècle. La pertinence et la qualité des délibérations effectuées à travers la constitution d'Assemblées de citoyen·nes tiré·es au sort ont été démontrées, tant en Belgique que dans d'autres pays d'Europe et d'ailleurs. Améliorer notre Démocratie, c'est la meilleure façon de la protéger ! »

Cette pétition n'est qu'un appel du genre parmi d'autres. Depuis 2020, les innovations démocratiques suggérées par la société civile explosent : Renew Belgium, Parlement citoyen, plan Sofia, Forum de la transition, Conseil Régional de la Transition, Convention carolo pour le Climat, Parti sans programme, Agora Brussels...

« ÇA SERAIT BIEN, MAIS... »

Pour porter notre pétition, nous avons sillonné les marchés, les festivals et d'autres lieux de grande influence pour collecter des signatures. Les soutiens ne sont pas difficiles à obtenir. Mais force est de constater que peu croient en l'issue. Nous recevons beaucoup de « Courage ! » ou « Bonne chance ! ». Peu connaissent les initiatives similaires existant en Belgique. Nous sentons à la fois un vent de désaffiliation profonde pour le monde politique, et à la fois un vague espoir : « Si ça se met en place, ça sera bien ».

Pour nous qui avons choisi de nous battre pour obtenir ce renouveau démocratique qui nous semble primordial, force est de constater que tout le monde ne ressent ce besoin de la manière aussi pressante que nous. *Premier constat.*

« LA SOLUTION, C'EST LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, NON ?! »

Fin de l'année 2019, Periferia a initié, avec Inter-Environnement Wallonie, une dynamique d'Éducation Permanente intitulée « Vers une véritable démocratie participative ». En 30 mois, nous avons vécu plus de 30 rencontres avec au total ± 180 citoyen·nes wallon·nes et bruxellois·es qui ont questionné les enjeux de la démocratie participative, mêlant leur expérience personnelle, s'intéressant aux expériences que d'autres ont menées ici et en dehors de la Belgique... et cherchant comment rendre notre Démocratie plus radicale, plus vive, plus inclusive... plus démocratique.

Parmi ces rencontres, l'une nous aura tout particulièrement questionné·es, celle du 23 novembre 2020. Ce soir-là, le professeur Jean-Benoît Pilet nous présente l'étude qu'il était en train de finaliser, avec plusieurs collègues à travers l'Europe : une analyse des profils démocratiques des citoyen·nes, ou dit autrement « à quels modèles démocratiques aspirent les citoyen·nes ? ». Jean-Benoît Pilet mène l'étude en Belgique.

Il nous présente d'abord le gouffre de déficit de confiance que les Belges ont envers les élu·es et les partis politiques : 1 Belge sur 3 leur a retiré sa confiance. Sur l'échelle de la confiance accordée aux institutions belges, les élu·es politiques arrivent loin derrière l'enseignement (80%), l'armée (89%), les syndicats (64%) ou encore les médias (45%). Une confiance qui n'a cessé de diminuer au cours des 10 dernières années.

Pour autant, la majorité des Belges (89%) ne remettent pas en cause notre système démocratique. « La démocratie peut poser problème, mais c'est quand même mieux que n'importe quelle autre forme de gouvernement » révèle l'étude.

L'étude met en avant 7 profils démocratiques présents en Belgique. Parmi ceux-ci :

- * 3 profils (représentant 55% de la population) doutent des compétences des élu·es et sont favorables à une plus forte implication des citoyen·nes dans la prise de décisions politique ;
- * 3 autres profils (représentant 45% de la population) pensent l'inverse et voient d'un mauvais œil que des citoyen·nes (vu·es comme incompetent·es) puissent intervenir dans les choix politiques.

L'enthousiasme de notre groupe de convaincu·es de la démocratie participative (ou directe) prend un coup : nous avons conscience que peu d'élus·es politiques en place rejoignent nos aspirations de démocratie participative et/ou directe, mais beaucoup moins qu'il y avait tant de citoyen·nes qui entretenaient le même manque de confiance en leurs pairs ! *Deuxième constat.*

« JE NE ME SENS PAS CONCERNÉ·E »

« Ca ne m'intéresse pas », « Je m'en fous en fait » ou « Je ne me sens pas concerné·e ». Ce sont probablement les réponses entendues sur les marchés qui nous ont le plus interpellé·es. Bien plus encore que le constat pointé par l'étude de Jean-Benoît Pilet. Et ces réponses, non seulement on ne les a pas entendues une ou deux fois ! mais en plus, elles ne nous ont pas été adressées que par des jeunes, des personnes anarchistes, des personnes en situation de grande précarité, des marginaux... non, on les a entendues souvent et venant de personnes très différentes. Une partie de la population belge ne se sent donc pas (ou plus) concernée par la politique. *Troisième constat.*

C'est probablement ce dernier constat - qui nous a profondément touché·es - qui nous a poussé·es à partir à l'exploration que nous reprenons dans cette étude.

1. Professeur de Sciences-politiques à l'ULB.

2. J-B PILET, « Réinventer la démocratie ? ». Une analyse du point de vue des citoyens belges, étude ULB, présentée le 23 novembre 2022, en ligne. Visionnable ici : <https://vimeo.com/492630576>

Comment peut-on en arriver à se dire qu'on n'est pas ou plus concerné-e par la politique, par les décisions qui sont prises pour nous par d'autres ? Comment une telle distance a-t-elle pu se créer pour que des citoyen-nés d'un Etat perdent tout intérêt pour ce qui est décidé pour elles et eux par d'autres ?

Plus que la perte de confiance envers les élu-es et/ou entre les citoyen-nés, nous constatons que nous sommes face à une perte de sens de la démocratie elle-même. Ce modèle qui est censé garantir nos droits et libertés, protéger nos vies et celles des générations futures. Or si le sens n'y est plus, pourquoi se battre pour améliorer ce système ? Comment le protéger contre les attaques qui viendront inévitablement le fragiliser encore et encore... jusqu'à être remplacé par un autre système (que l'on craint plus autoritaire, inégalitaire et répressif) ? Et comment se battre si l'on est peu à y croire encore... au point de le laisser se dévitaliser toujours plus ?

Au final, c'est ce « Je ne me sens pas concerné-e » qui a résonné en nous comme le signe ultime que notre démocratie va mal.

Paradoxalement, nous avons ressenti que la conscience de ce qu'est et garantit un système démocratique est toujours bien présente. Lorsqu'on demande aux personnes interrogées si elles voudraient vivre en Russie, en Corée ou en Chine, toutes nous répondent que non, que « là-bas, on n'a le droit de rien faire », que les personnes homosexuelles sont agressées, que l'Etat surveille tout et tout le monde. Pour autant, les dérives menant à de tels régimes autoritaires et sécuritaires qui s'installent doucement en Belgique n'éveillent pas, chez tou-tes les Belges, l'impulsion de défendre notre système démocratique. C'est comme si le lien entre les décisions politiques prises, les valeurs antidémocratiques (inégalités, exclusion, stigmatisation, discrimination...) dont elles sont parfois porteuses et l'impact qu'elles vont avoir sur notre vie et celle des autres n'étaient plus perçus. Où le lien entre ces dérives insidieuses et ce à quoi elles mènent s'est-il brisé ?

L'ENVIE DE RECONNECTER

Au travers de cette publication, nous avons envie de réactiver ces connexions qui semblent perdues, en :

- * réaffirmant le sens et l'importance de la démocratie,
- * mettant en lumière les conditions et mécanismes qui la garantissent,
- * identifiant les mécanismes qui la fragilisent,
- * analysant des exemples réels de décisions politiques qui procèdent à cette dégradation démocratique,
- * tentant de proposer des pistes pour réagir et contrer ce phénomène... avant qu'il ne disparaisse.

Notre idée n'est pas de proposer une lecture exhaustive de tout ce qui concerne, définit et traverse la démocratie (il faudrait probablement une bibliothèque pour y parvenir !). Notre intention vise plutôt à faciliter la réappropriation du concept de démocratie à tout un chacun et à se doter de veilleuses permettant d'identifier des dérives et risques potentiels pour pouvoir REagir et ainsi, protéger notre système démocratique «tel qu'on le voudrait».

Bonne lecture !

PARTIE 1 : UNE DÉMOCRATIE QUI VA BIEN, C'EST QUOI ?

A. DÉMOCRATIE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

« Au Boutan, le Roi a convoqué des élections démocratiques. Le peuple a exécuté sa demande en allant voter. Mais s'il ne les avait pas convoquées, le Peuple ne serait pas aller voter. On peut donc supposer que les valeurs sont là, mais la séparation des pouvoirs et l'existence de contre-pouvoir n'y sont pas. Peut-on parler de Démocratie ? »

« Les syndicats disposent d'une force de contre-pouvoir vis-à-vis des élu-e-s politiques. Mais leurs processus d'action, de décision, de négociations sont-ils connus et transparents ? Peut-on parler de Démocratie ? »

« Le G1000 est une expérience qui reposait sur une attention forte au processus, à la délibération. On peut supposer qu'il y avait des valeurs démocratiques dans ce processus, mais la focale n'a pas été mise là-dessus ; D'ailleurs les discussions n'ont en aucun cas été orientées dans le sens d'une recherche d'égalité ou de liberté. Et surtout, il n'y avait pas de pouvoir. Peut-on parler de Démocratie ? »

« Si ce sont les valeurs démocratiques qui priment, alors tant qu'un dictateur respecte les libertés, assure une égalité de traitement de son peuple, on est en démocratie ? Même s'il ne partage pas le pouvoir et s'il n'existe aucun contre-pouvoir ? »

Au départ, un groupe de passionné-e-s de la démocratie

Débutons notre exploration en nous dotant d'une vision commune de ce qu'est la démocratie. Vu l'étendue des ouvrages et théories consacrés à ce sujet et vu que notre intention est avant tout de mettre en lumière les mécanismes qui le fragilisent, nous ferons le choix d'une définition parmi d'autres qui nous semble rencontrer les dimensions essentielles de base.

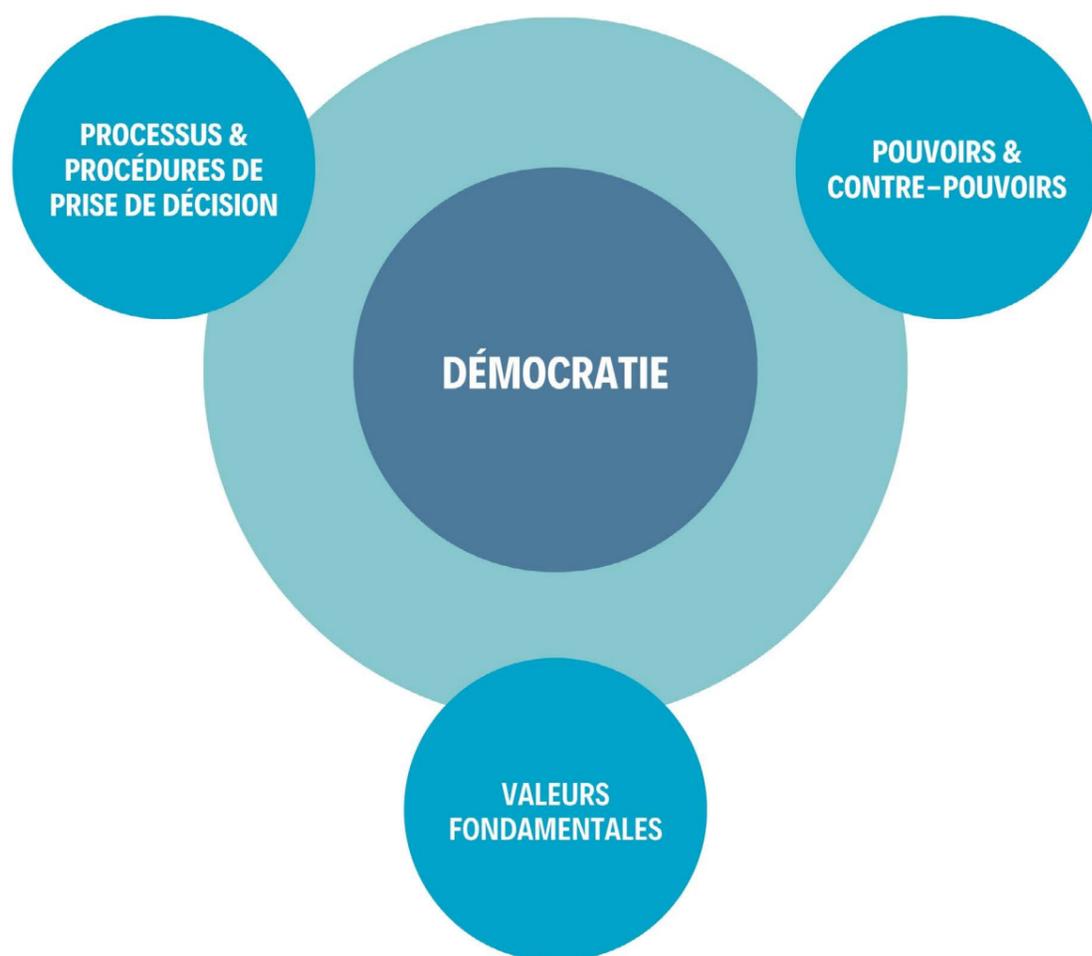
Pour ce faire, nous avons privilégié les savoirs et l'expertise populaire en allant à la rencontre de François, un citoyen bruxellois multi-engagé et passionné par les questions de démocratie. Il y a quelques années, François a réuni autour de lui une trentaine de citoyen-nés issu-es d'horizons divers partageant son intérêt pour ces questions. Ensemble, de 2016 à 2021, iels se sont réuni-es durant 5 ateliers pour partager leur vision de la démocratie et tenter d'en dessiner les contours. Nous partirons de leur vision comme point de départ de cette exploration.

B. LES 3 DIMENSIONS DE LA DÉMOCRATIE

Pour élaborer leur définition commune de la Démocratie, le groupe a identifié 3 dimensions qui revenaient constamment dans leur vision personnelle et autour desquelles toutes les autres idées pouvaient se raccrocher.

Ces 3 dimensions sont :

- * L'existence de processus et procédures de prise de décisions,
- * Le principe de séparation des pouvoirs et l'existence de contre-pouvoirs,
- * Les valeurs fondamentales.



C'est à partir de ce socle de base que nous analyserons la démocratie, en gardant en tête le principe d'équilibre des pouvoirs :

« Pour pouvoir parler de démocratie, il faut un équilibre entre ces 3 dimensions et un déficit nulle part ».

Bien entendu, cet équilibre n'est jamais atteint définitivement. Il fluctue en permanence car il est soumis à des tensions constantes. L'équilibre entre les 3 dimensions est donc en permanence instable, mais la recherche d'équilibre est, elle, constante.

Revenons sur chacune d'entre elles pour bien les comprendre.

Le principe de séparation des pouvoirs...

La séparation des pouvoirs est le premier ingrédient qui différencie une dictature d'une démocratie représentative. Elle correspond à l'idée que les grands pouvoirs ne doivent pas être concentrés dans une seule et même main, mais détenue par des personnes, groupes ou organes différents : chacun étant indépendant des autres. De cette manière, on crée un jeu de pouvoirs et contre-pouvoirs qui sont susceptibles de s'équilibrer.

Que l'on parle d'une démocratie ou d'une entreprise, la séparation des pouvoirs se joue classiquement autour de 3 pouvoirs :

- * le pouvoir de produire les règles,
- * le pouvoir de faire exécuter ces règles,
- * le pouvoir de contrôler le respect de ces règles.

Dans nos démocraties contemporaines, cela se traduit par l'existence :

- * d'un Parlement (celui qui produit les lois),
- * d'un gouvernement (celui qui prévoit et assure la mise en œuvre des lois),
- * et d'instances judiciaires (celles qui sanctionnent le non-respect des lois).

Chaque pouvoir est par ailleurs composé de membres distinct-es, choisi-es selon des procédures spécifiques à chacun d'eux (élections, cooptations & désignation par un tiers organe).

NB : Aujourd'hui, dans les faits, il serait plus juste de parler des 5 pouvoirs, en incluant les Médias & la Presse d'une part et l'économie d'autre part.

... et l'existence de contre-pouvoirs

Les différents pouvoirs s'équilibrent et se contre-balancent donc les uns les autres. Mais l'équilibre vient également de l'organisation de contre-pouvoirs à la fois « internes » et « externes » aux institutions démocratiques.

CONTRE-POUVOIRS « EXTERNES »



Législatif
Exécutif
Judiciaire

CONTRE-POUVOIRS « INTERNES »



L'existence de processus et procédures de prise de décisions

La question des processus et modes de prise de décisions se pose en ces termes : quels processus et modes de prise de décisions existent ? et sont-ils considérés comme démocratiques ?

Il serait impossible de faire la liste des procédures et modes de prise de décisions qui existent dans notre système démocratique belge. Toutefois, à titre d'exemple, nous pourrions citer : l'accès à l'information par l'obligation de rendre publics les comptes et budgets de toute organisation publique ; le droit de recours à toute décision lorsqu'on estime qu'elle ne tient pas compte de tous les éléments ou est arbitraire ; les possibilités d'interpellations des responsables politiques par des citoyen-nes, etc.

Dans l'ensemble, notre système repose principalement sur des séances de débat publiques, des décisions justifiées, révocables et amendables, des publications au moniteur, etc. Leurs modalités de mise en œuvre sont certes perfectibles et des incohérences subsistent – par exemple, le temps de parole laissé aux citoyen·nes en cas d'interpellation d'un conseil communal (« l'organe de pouvoir de proximité ») qui tourne aux alentours des 2 minutes, sans possibilité de réponse... on a connu plus ambitieux comme format d'implication des citoyen·nes ! – néanmoins, ces mécanismes et procédures existent, et nous pouvons envisager de les faire évoluer.

L'exemple de la « loi pandémie »

Durant la crise Covid, nous avons vécu des modifications de procédures avec toute une série d'arrêtés ministériels qui ont été pris (ce qui veut dire que le gouvernement a validé des décisions, sans passer par un vote du Parlement et donc sans un « contrôle » par les personnes élu·es par le peuple pour définir les règles). La loi permettait effectivement au gouvernement de le faire, étant donné que nous étions en situation de crise. Par contre, une fois que le contexte n'est plus à l'urgence, le Parlement doit reprendre son pouvoir et décider de maintenir ou non ces décisions. Dans le cas de la gestion du Covid, une fois le niveau d'alerte abaissé, la loi Pandémie s'est maintenue. Des acteur·trices de la société civile ont intenté une action en justice pour rappeler que l'exécutif n'avait pas le droit de maintenir ces décisions d'urgence : ils ont réclamé un débat parlementaire autour de ces mesures. Face à ce manquement, l'État belge a été condamné.

Cet exemple montre que nous disposons de procédures dites démocratiques, qui garantissent au peuple de défendre ses droits. Il montre aussi toute l'importance de disposer d'un contre-pouvoir effectif/actif pour faire appliquer ces droits et faire respecter ces procédures.

Les valeurs fondamentales

Le troisième principe mis en avant pour pouvoir parler de démocratie s'attarde au respect ou non des valeurs fondamentales démocratiques. Mais quelles sont-elles ?

Le réflexe le plus courant est de se référer à la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* et ses 30 articles décrivant les droits et devoirs des bon·nes citoyen·nes. S'il a été rédigé en 1948, soit plus d'un siècle après l'instauration de notre système démocratique belge, ce document cristallise des valeurs fondamentales qui préexistaient assurément depuis de nombreuses années dans notre société.

Pour cartographier les valeurs démocratiques, le groupe de réflexion à la base de ce travail de définition de la démocratie s'est attaché à 3 socles de valeurs : *la liberté, l'égalité et la fraternité*. Un trio bien connu de nos voisin·es de France... autour duquel le groupe a repositionné plusieurs tendances.

Pour y parvenir, ses membres ont réalisé un schéma des valeurs, basé sur deux axes qui se croisent et autour desquels on peut lire des positions plus ou moins affirmées de ces valeurs, donnant des systèmes politiques plus ou moins démocratiques. Explorons-le ensemble.

Le 1er axe : l'axe de la liberté

Il concerne *nos droits et nos devoirs*. Dans un système étatique, il repose sur la notion de contraintes et règles allant du « très peu de contraintes et règles » (devoirs < DROITS) à « énormément de contraintes et de règles » (DEVOIRS > droits).

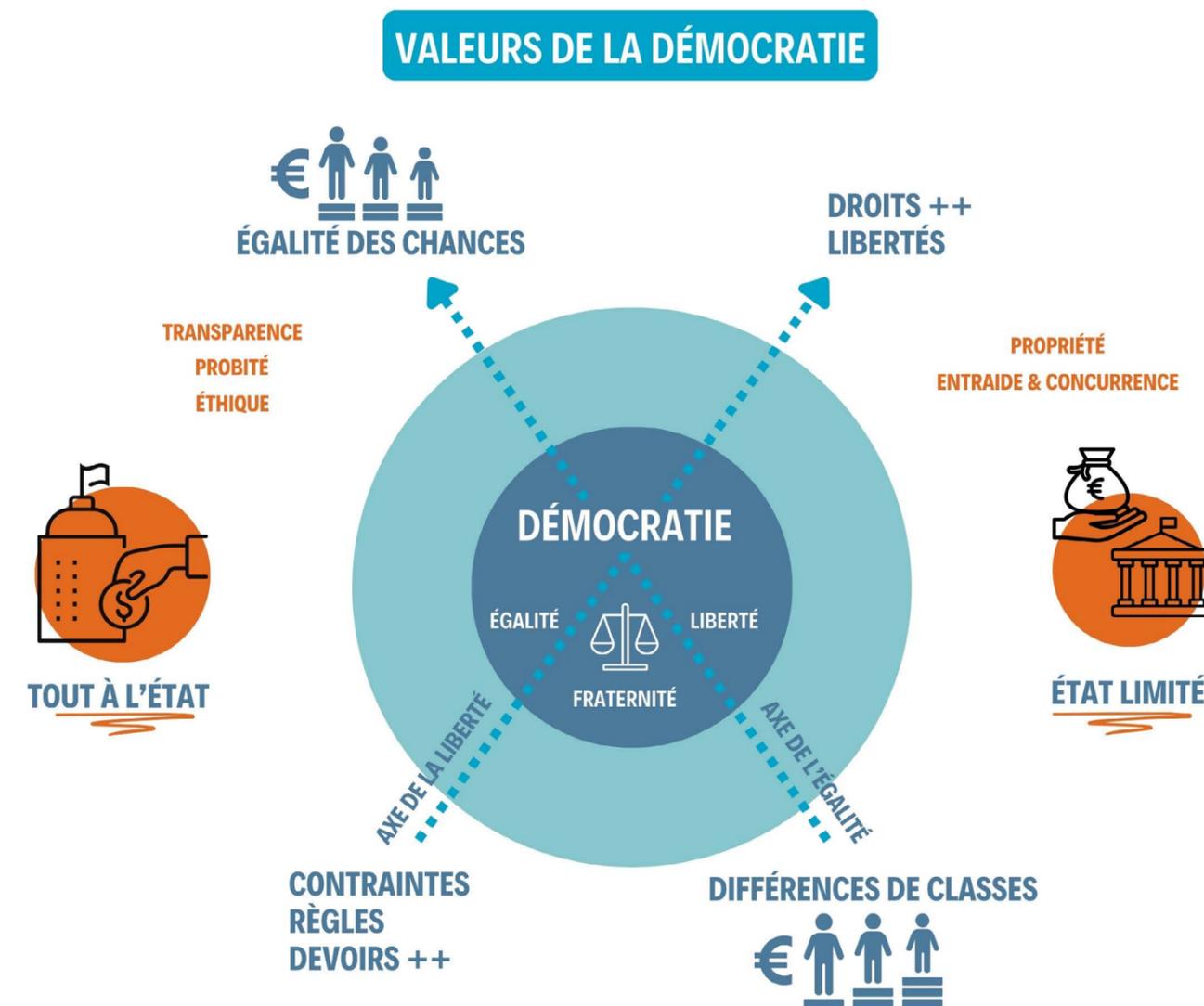
Le 2ème axe : l'axe de l'égalité

C'est l'axe socio-économique du système concerné. Il englobe les notions d'*égalité des chances* et de traitement, de non-discrimination. Plus il est fort, plus le principe d'égalité entre tou·tes est prégnant. Plus il est faible, plus les distinctions de classes et les privilèges sont présents.

Le principe d'égalité entre tou·tes sans le principe de liberté donne lieu à des régimes semblables à ce qu'on a pu observer dans certains régimes communistes autoritaires. Le principe de liberté exacerbé sans suffisamment de protection de l'égalité ouvre la voie à la loi du plus fort (chacun·e pour soi) qui imposera ses lois aux autres, comme on a pu le voir dans des régimes ultracapitalistes.

En démocratie, il est donc essentiel, non seulement d'avoir un équilibre entre la liberté et l'égalité de traitement/des chances, mais aussi de *chercher à les augmenter tous les deux en permanence*.

Mais à nouveau, ces deux-ci ne suffisent pas pour parler de démocratie car toute recherche d'égalité et de liberté peut à tout moment se faire au détriment d'autrui. En démocratie, cet équilibre repose donc sur un troisième paramètre équilibrant, *la fraternité ou l'adelphité* si l'on veut être inclusif.



Le socle de la fraternité/adelphité

D'après le groupe de réflexion, ce mot un peu valise n'est probablement pas encore le bon terme, mais c'est celui qui se rapproche le plus de l'idée qu'ils cherchent à objectiver : le souci de « Faire société ». C'est l'idée que chacun-e d'entre nous ait conscience et soit attentif-ve aux besoins de l'autre, se sente faire partie d'un même tout que celui des autres, soit soucieux-se que les règles de fonctionnement qui nous impactent tou-tes soient définies ensemble, collégalement.

« Nous vivons tou-tes sur la même planète, donc forcément à un moment, on est obligé-es de s'accorder avec nos voisin-es et s'organiser pour agir ensemble sans se taper dessus. Faire société, c'est ça. Ça veut dire être capable de vivre avec les autres, sans se nuire, et même se mettre d'accord sur un fonctionnement commun et des évolutions à apporter ensemble sur notre société. [...] La démocratie, c'est un mode d'organisation de la société basée sur la répartition des pouvoirs entre tou-tes les citoyen-nes et donc, ça veut dire, la responsabilisation de chacun-e de ces citoyen-nes. »



« Faire société » vidéo Les colibris avec Arnel Le Coz (Démocratie Ouverte)



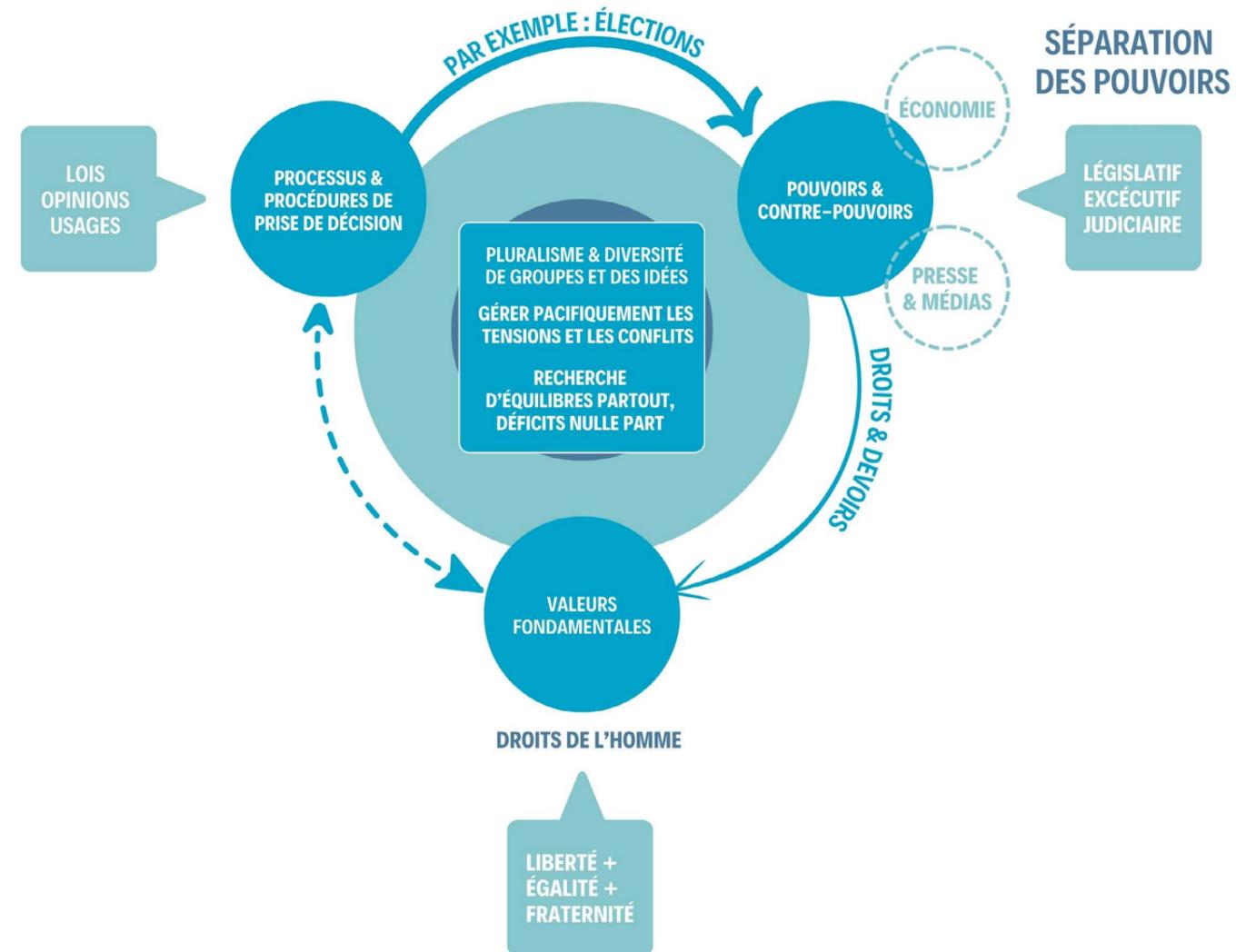
...à découvrir en vous inscrivant au MOOC via ce lien

Il y a longtemps maintenant, l'anthropologue Margaret Mead s'est fait demander ce qu'elle croyait être le premier signe de civilisation dans l'histoire. Les étudiant-es s'attendaient à ce qu'elle parle de pots faits en argile ou encore d'outils forgés dans les pierres. Mais non. Elle mentionna que le premier signe de civilisation a été un fémur qui avait été brisé et ensuite guéri. Elle expliqua qu'à l'époque, si tu avais une jambe brisée, c'était la mort. Tu ne pouvais pas te sauver des proies, ne pouvais pas te rendre à la rivière ou chasser de la nourriture. Aucune espèce ne survivait assez longtemps afin que l'os puisse guérir. Un fémur brisé et guéri veut dire qu'une autre personne a pris soin du blessé, l'a amené en sécurité, l'a protégé, l'a nourri, etc. jusqu'à la guérison !

C. EN RÉSUMÉ

En résumé, pour le groupe de réflexion, la vision de la démocratie repose sur 3 dimensions essentielles:

- * la **séparation de pouvoirs** (législatif, exécutif et judiciaire) équilibrés entre eux et par l'existence de contre-pouvoirs ;
- * des **procédures et processus** de prise de décisions et de gestion de conflits clairement établis (par ex. dans des textes de lois, décrets, codes, etc.), transparents et rediscutables ;
- * tous deux servant à faire vivre et garantir les **valeurs fondamentales** de liberté, égalité et fraternité et, ainsi, à garantir un vivre ensemble au sein de la population.



Nous disposons maintenant d'une définition commune de ce qu'est (ou devrait être) un système démocratique. Nous vous invitons à garder en tête ces différentes dimensions qui nous serviront dans le chapitre suivant à identifier et comprendre les menaces qui pèsent ou détériorent notre système démocratique belge.

PARTIE 2 : EN QUOI LA DÉMOCRATIE BELGE EST-ELLE MENACÉE ?

Pour construire ce deuxième chapitre, nous sommes reparties de faits d'actualité qui nous ont marqué-es tout au long des 18 derniers mois et des réflexions profondes qu'ils ont nourries chez nous. Sans chercher à être exhaustif-ves, nous en avons relevé six, chacun en lien avec une dimension différente de la démocratie telle que décrite dans le premier chapitre. Chaque exemple est décrit, ensuite analysé en regard du focus spécifique choisi, sur base de données chiffrées ou de regards d'expert-es académiques. Pour chacun, nous avons également cherché à mettre en avant les possibilités de réaction possible, en tant que citoyen-ne.

A. DES POUVOIRS LÉGISLATIF ET EXÉCUTIF POUR LE MOINS CONFUS

En Belgique, on peut indéniablement constater une séparation formelle des pouvoirs. Comme déjà dit, nous disposons de 3 entités différentes qui assurent les fonctions de législatif, d'exécutif et de contrôle judiciaire. D'un point de vue pratique, cependant, on constate tout de même que tous n'ont pas le même poids : le principe d'équilibre ne serait donc pas assuré.

L'exemple le plus interpellant réside dans **la frontière entre l'exécutif et le législatif**.

Un gouvernement « intouchable » ?

Pour éviter que le pouvoir de décision ne soit concentré dans quelques mains, les démocraties se sont construites sur le principe que ceux qui décideraient des lois (les parlementaires) seraient élu-es par le peuple, via les élections. Les parlementaires sont donc soumi-es au contrôle du peuple qui, à chaque élection, peut décider de leur renouveler leur confiance ou de les sanctionner en les écartant de cet espace de pouvoir. Jusque-là, en Belgique, le principe est respecté : nous élisons nos décideur-ses tous les 5 ans (pour les niveaux fédéral, régional et européen).

L'exécutif (le gouvernement), quant à lui, est issu d'une négociation entre les partis au moment de le former après l'élection parlementaire. Il n'est donc pas directement élu par le peuple et donc ne peut être sanctionné par celui-ci de la même manière.

On comprend également l'intérêt que l'exécutif soit mis en place par le législatif, ce qui nous prémunit d'une paralysie totale si les partis au pouvoir des deux côtés sont radicalement opposés et se boycottent les uns les autres. Il n'en reste pas moins que cela rend notre gouvernement difficilement sanctionnable par le peuple (qui doit attendre les élections suivantes pour éventuellement sanctionner le gouvernement en ne réélisant plus... les mêmes parlementaires !). Une telle complexité n'aide certainement pas à rapprocher les citoyen-nés de la chose politique.

« Qui fait les lois ? »

Depuis plusieurs décennies, cette question revient cycliquement à l'avant de la scène médiatique. Ceux-ci dénoncent le fait que 80% des lois votées par le Parlement sont d'origine gouvernementale : en d'autres mots, ce sont nos ministres qui présentent des projets de loi aux parlementaires qui décident ou non de les voter.

Ce phénomène s'explique en partie par le fait que ce sont les gouvernements nationaux qui sont en charge de faire exécuter au sein de leur territoire les nouvelles mesures internationales et européennes. En d'autres mots, le gouvernement transpose « simplement » les lois européennes en lois « belges » en les adressant au Parlement qui les vote³.

Reste toutefois que des parlementaires ont, à plusieurs reprises, exprimé leur frustration que l'exécutif s'accapare de plus en plus la fonction législative (celle de penser les règles de vie en société).

Quand la majorité des lois sont issues de personnes au pouvoir sur lesquelles le peuple n'a pas de contrôle direct, ni de droit de sanction, n'atteint-on pas déjà les principes de démocratie ? Quand l'exécutif produit presque autant de lois que le législatif, peut-on encore parler de séparation des pouvoirs ? La question reste ouverte.

B. DEUX HYPER-POUVOIRS SANS CONTRE-POUVOIR ?

Une second exemple – plus criant encore depuis quelques années – où le contrôle des pouvoirs les uns sur les autres et d'équilibre avec les contre-pouvoirs semble déficitaire, c'est assurément la question des deux « autres » pouvoirs : les médias et le monde économique. Les dérives démocratiques sont d'ordre divers, souvent bien connues, mais encore difficilement endiguables.

Nous pointerons notamment :

Les pratiques d'influence de masse ou « quand les algorithmes font la politique »

Nous avons encore tou-tes en mémoire l'épisode du Brexit ou de l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis. Ils ont mis en lumière la terrible influence que les médias sociaux peuvent avoir dans le jeu démocratique et les choix politiques. Ces pratiques viennent influencer l'opinion publique en occultant une partie des informations nécessaires pour se faire une idée globale d'une situation souvent complexe et plurielle. Elles viennent cristalliser une opinion unique – souvent tranchée et empreinte de peur – en enfermant les individus dans une bulle d'informations similaires, de manière à la conforter dans l'idée que leur pensée est la bonne. Elles n'hésitent pas non plus à diffuser de fausses informations, pas toujours évidentes à vérifier.

Des chaînes d'info... aux mains du privé

Un second phénomène que nous observons et qui fragilise clairement nos démocraties est l'augmentation de chaînes d'information qui ne sont plus détenues par des Etats, comme la RTBF ou Arte en Belgique, mais qui sont directement aux mains de privés. Ces chaînes ne sont plus soumises aux mêmes conditions d'indépendance et de neutralité que les chaînes publiques, laissant la porte ouverte à des propos ouvertement haineux, racistes, homophobes, sexistes... contraires aux valeurs démocratiques fondamentales. En Belgique francophone, nous avons la chance qu'existe un principe de « **cordons sanitaires** » selon lequel les médias doivent « *éviter de parler des partis extrémistes en termes positifs, ne pas donner la parole aux chefs de partis extrémistes et mettre l'accent sur les éventuelles décisions judiciaires à leur rencontre* ». Depuis 2020, quelques médias ont cependant rompu avec ce principe. C'est un premier pas dans la porte...

Par ailleurs, les télévisions publiques subissent de plus en plus d'attaques quant à leur coût pour la société. Ces critiques sont portées notamment par des lobbys de faiseurs d'opinion, mais aussi des partis de droite, favorables à un désinvestissement de l'Etat dans toute activité pouvant être assurée par un acteur économique.

3. Source : AVRIL Pierre, « Qui fait la loi? », Pouvoirs, 2005/3 (n° 114), p. 89-99. DOI : 10.3917/pouv.114.0089. URL : <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2005-3-page-89.htm>

Garantir l'indépendance des médias et de la presse

Le grand danger derrière tout ça, c'est l'indépendance de la presse qui est menacée. Car une presse libre est une presse qui peut se permettre de critiquer les abus de pouvoirs, de dénoncer les procédures non respectées, de tirer la sonnette d'alarme... et donc d'activer les contre-pouvoirs défendant le système démocratique.

Pour qu'il y ait contre-pouvoir en matière de médias, il faut une offre diversifiée de médias qui permette aux personnes qui les lisent de s'en détourner ou de les sanctionner – par leur achat ou non – en fonction de la qualité et pertinence des informations qu'ils estiment y trouver.

Aujourd'hui, quatre grands journaux belges (La Libre, Vers l'Avenir, La DH, L'Echo) sont aux mains d'un même groupe privé, IPM, détenu par la famille le Hodey dont la société propose notamment des services aux entreprises pour donner de la visibilité aux produits qu'elles vendent sur le marché. Les cinq autres grands journaux (La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Éclair et La Capitale) sont au mains d'une autre société, Sudpresse. On peut dès lors s'interroger quant à la garantie que ces informations ne soient pas biaisées ou orientées en fonction d'impératifs politico-financiers.

Comment réagir : Se tourner vers le journalisme d'investigation indépendant

Si les quotidiens d'information belges les plus lus sont aux mains de grands groupes économiques privés, notre pays compte cependant *plusieurs revues d'investigation indépendantes* comme Wilfried, Alter Echos, Imagine, Médor, Le Ligeur, axelle, Tchak!. Celles-ci produisent des analyses approfondies de différents enjeux et actualités belges (politique, féminisme, agriculture, environnement, etc.). Elles vivent en grande partie grâce aux abonnements, aux parts coopératives prises (pour celles qui sont en coopérative), ainsi qu'aux dons qu'elles reçoivent pour exister. Une première action est donc de leur marquer notre soutien.

En plus d'être indépendantes d'intérêts financiers privés, ces revues opposent une résistance aux médias de masse par leur choix d'un autre rythme : le temps long. Celui qui permet la réflexion, l'enquête, la vérification des sources et des informations. Celui qui n'a pas besoin d'activer nos peurs ou nos pulsions morbides pour attirer notre attention, celui qui cherche à éviter de propager des fausses informations. Là où la presse quotidienne subit de réelles pressions de temps et de rapidité, ces médias produisent plus souvent de l'information à un rythme mensuel, plurimensuel, voire irrégulier. Résister à la « fast info » ou à la boulimie d'information est aussi une manière pour nous de résister et de préserver le contre-pouvoir des médias.

La France compte aussi plusieurs médias (pas que dans la presse écrite) indépendants très actifs, qu'il est assez facile de suivre depuis la Belgique francophone, notamment grâce aux éditions numériques. Ces médias ne traitent pas de la politique belge ; ils traitent de politique française, internationale et/ou d'enjeux globaux qui nous concernent assurément... des domaines qui ne sont pour autant pas sans lien avec notre politique nationale. On pense par exemple à Médiapart, Socialter, Basta!, Reporterre, Blast, Alternatives économiques, Thinkerview, etc. Leurs formats varient tellement que chacun-e devrait assurément trouver celui qui lui convient (écrit, vidéos, podcast, etc.).



Socialter

basta!

Reporterre
Le média de l'écologie

blast

Alternatives
Économiques

Thinkerview

KIOSQUE
COLLECTIF DE MEDIAS BELGES,
FRANCOPHONES ET LIBRES

C. UN POUVOIR ÉCONOMIQUE TRÈS INFLUANT

Que l'on touche à cette question des médias, à celle de la justice ou encore des pouvoirs politiques, on touche indéniablement à la question du monde économique : qui détient ces médias ? qui a de l'argent pour faire passer quel type d'information ? qui peut financer des procès interminables pour contrer des dénonciations ou attaques envers ses intérêts ? qui peut racheter sa peine de condamnation ? qui peut payer des sociétés de réseaux sociaux pour influencer massivement des populations avant une élection ? La grande majorité de nos représentants politiques sont issues du secteur privé (banques, énergie, cabinets d'avocats...) avec lequel on imagine difficilement que les liens se coupent radicalement en arrivant au pouvoir côté politique.

L'immense pouvoir d'influence des acteurs économiques privés n'est plus à démontrer.

Ce pouvoir s'oppose normalement aux autres comme le pouvoir politique qui réglemente et encadre en partie les activités et conditions de travail aux sein des entreprises, le pouvoir syndical qui surveille la mise en application de ces règles, ou encore le pouvoir financier qui intervient pour faire fluctuer ou stabiliser les flux d'activités économiques.

Au regard des questions que nous venons de parcourir, on se rend vite compte que le monde économique – et le poids de l'argent qui en découle – n'a pas vraiment de contre-pouvoir de taille qui puisse réellement lui faire face. Or nous l'avons vu, l'équilibre des pouvoirs est un des ingrédients de la démocratie. Et bien qu'ils ne fassent pas partie des 3 pouvoirs « de base » à partir de laquelle cette définition de la démocratie a été élaborée, des études – comme celle de l'IFOP – montrent qu'aujourd'hui, la perte de confiance dans nos démocraties est en partie due à cette soumission du politique à l'économie.



Selon une étude* Ifop réalisée il y a presque dix ans, pour le Mouvement Colibris, 56 % des Français estimaient déjà que « la démocratie ne fonctionne plus réellement car ce sont aujourd'hui les intérêts économiques et financiers qui priment ».

« Ce que veulent les Français », Étude Ifop / Colibris, avril 2012.

Et les Français-es ne s'y trompent pas, comme le pointe cette étude du CRISP⁴ datant de 2013 : « Avec le développement de l'ingénierie financière, l'internationalisation des activités et la concentration des capitaux, ils (les groupes d'entreprises) forment des ensembles dont la taille en termes d'emplois et le poids en termes économiques peuvent atteindre des valeurs considérables. Les plus grands d'entre eux affichent un chiffre d'affaires qui dépasse le PIB de nombreux pays. Leur puissance économique leur confère, de par leur nature, un certain pouvoir dans leur propre sphère (en ce qui concerne par exemple la fixation des prix, la position de force dans leurs relations avec les fournisseurs...), mais aussi, par leur objet, dans la sphère politique. »

Selon le CRISP, les acteurs issus des contre-pouvoirs que nous avons précédemment cités (syndicats, pouvoir politique, société civile, médias, organisations de consommateurs comme le CRIOC ou Test-Achat, etc.) ne sont pas en mesure de contrebalancer le pouvoir de décision ou la capacité d'influence des entreprises : les relations restent profondément asymétriques. Ces contre-pouvoirs ont néanmoins une capacité de résistance ou d'inflexion, et ce, surtout lorsqu'ils s'allient. Et là aussi, comme pour les médias, les soutiens peuvent se trouver en dehors de la Belgique. On pense notamment aux nombreuses ONG militantes (Attac, CADTM, Greenpeace, Oxfam, WWF, Reporters sans frontières, Médecins du Monde, Eko...) qui (sur)veillent, contrent et dénoncent les agissements anti-démocratiques dans différents domaines.

4. GOETHALS Christophe, VINCENT Anne, WUNDERLE Marcus, « Le pouvoir économique », Dossiers du CRISP, 2013/2 (N° 82), p. 11-119. DOI : 10.3917/dscrisp.082.0011. URL : <https://www.cairn.info/revue-dossiers-du-crisp-2013-2-page-11.htm>

Et l'économie ne pose pas seulement question dans l'équilibre des pouvoirs. Elle fragilise aussi un second pilier de notre démocratie : celui de nos valeurs fondamentales démocratiques, comme le montre le podcast RTBF « Démocratie en question(s) » d'Arnaud Ruysen, .

« Le monde économique que nous citons comme problématique dans la question de séparation des pouvoirs revient aussi comme une des causes du déficit en matière de valeurs fondamentales. En cherchant à éloigner le plus possible l'individu producteur d'un bien et l'individu acheteur de ce même bien, sans que jamais ce dernier ne se soucie des conditions de travail, de vie et des besoins du premier, le monde économique cherche précisément l'inverse de la fraternité. Il détourne aussi le principe de liberté dont il se sert pour vendre ses produits, même les plus nocifs : le droit de fumer, le droit de se défendre (et donc d'acheter des armes), le droit de se distinguer, etc. »

Comment réagir : L'exemple des luttes climatiques en Belgique et en Europe

En 2023, une bataille acharnée s'est livrée entre de nombreuses ONG militantes et les représentant·es politiques européen·es (essentiellement climatocéptiques et défendant les intérêts financiers des entreprises) pour que le parlement européen reconnaisse le crime d'écocide en instaurant de nouvelles règles concernant les crimes environnementaux et en établissant les sanctions qui en découlent. Cette victoire a été obtenue grâce à l'alliance d'organisations militantes, dont une trentaine d'ONG regroupées dans la STOP Ecocide Foundation et le travail de fond de plusieurs euro-député·es sensibilisés aux enjeux climatiques.

Les organisations militantes sont également des acteurs intermédiaires en capacité d'attaquer en justice, au nom de la société civile, de grands groupes économiques, d'infiltrer leurs Assemblées générales pour interpeller leurs membres sur leurs agissements, de lancer des pétitions massives. Depuis 2012, les citoyen·es européen·es peuvent aussi déposer des propositions de loi devant le Parlement européen grâce à l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE). Ce mécanisme requiert toutefois d'être un groupe de minimum 7 citoyen·es issu·es de 7 pays différents de l'UE et de collecter au moins 1 million de signatures dans au moins 7 pays de l'UE, des conditions plus faciles à atteindre lorsqu'on fait partie d'organisations internationales, que comme « simple citoyen·ne ». De nombreuses plateformes existent, il est facile de s'y abonner et d'apporter sa signature.

En Belgique, en 2014, onze citoyen·es s'allient et lancent l'asbl « Affaire climat » pour tenter une action en justice contre les autorités belges afin de les obliger à tenir leurs promesses internationales en matière de climat. Iels sont soutenus par plus de 70.000 autres citoyen·es (notamment pour financer le procès). Près de 10 ans plus tard, et après deux jugements condamnant l'Etat belge pour inaction, leur procès n'est toujours pas terminé. Encore aujourd'hui, nous pouvons leur apporter notre soutien et/ou nous inspirer de leur incroyable aventure⁵ pour agir sur d'autres enjeux préoccupants.

5. A lire sur leur site : <https://affaire-climat.be/fr/the-case>

D. SE BATTRE OUI, DÉBATTRE NON : OÙ EST PASSÉ LE DÉBAT D'IDÉES ?

Comme nous l'avons rappelé en début de publication, Periferia fait partie du collectif CaP Démocratie qui se bat pour l'instauration d'un dispositif permanent d'assemblées citoyennes en Wallonie pour que nos élu·es débattent avec des citoyen·es de sujets de fond avant de légiférer. Et si ce collectif a choisi les assemblées citoyennes pour revitaliser la démocratie, ce n'est pas pour rien. Si nous avons posé ce choix, c'est parce qu'à nos yeux, dans les hémicycles politiques, la délibération n'existe plus, autrement dit le « débat d'idées » n'a plus vraiment lieu. On vous explique.

Pour diriger le pays, la Belgique a opté pour le système des élections, avec un scrutin proportionnel et donc une majorité de coalition, ce qui veut dire que : nous élisons nos représentant·es au sein de plusieurs listes de partis politiques et que les vainqueurs des élections devront s'associer afin d'obtenir une majorité, les autres partis étant relégués dans ce qu'on appelle « l'opposition ». Ensuite, une fois les Parlements mis en place, les futures lois et décisions politiques doivent passer par une série d'étapes avant d'être votées : la proposition ou le projet de loi, les amendements, le Conseil d'État parfois, etc. Chaque décision requiert donc un débat : (1) d'abord, au sein de chaque parti, (2) ensuite, entre les différents partis, (3) enfin, entre les différents organes. Nos représentant·es politiques devraient donc exceller dans l'art de débattre... Or cela ne semble plus être le cas.

Dans sa conférence gesticulée « Déboires d'un jeune parlementaire », Pepijn Kennis, élu de la liste citoyenne régionale bruxelloise Agora de 2019 à 2023, nous expliquait les pratiques habituelles de contre des élu·es de la majorité en place face aux propositions de l'opposition. Cette pratique pourrait être résumée en une phrase : « Tout ce qui vient de l'opposition est mauvais ». N'importe quel texte, qu'il soit bon ou mauvais, s'il est déposé par l'opposition DOIT être rejeté par la majorité. Le principe est tellement ancré que l'élu nous explique avoir dû voter « contre » une proposition du Vlaams Belang un jour et avoir voté « pour » exactement le même texte déposé plus tard par un autre parti de la majorité. Dans un tel contexte, la confrontation majorité/opposition n'est plus un exercice au service de la construction de la meilleure décision qui soit, ce n'est plus qu'un jeu de figuration.

Si le débat a lieu, in fine, l'enjeu est rarement de construire une position convergente ou de prendre en compte les arguments des autres parties. Que du contraire, dans les faits, les parlementaires sont souvent limités dans l'exercice par :

- * d'une part, la logique du parti qui impose de suivre telle ou telle position ;
- * d'autre part, l'accord de majorité et donc le jeu opposition/majorité qui veut que tout ce qui vient du « camp adverse » soit rejeté par principe par l'autre camp.

Ce constat n'est ni nouveau, ni une opinion isolée d'un élu « à la marge ». Au cours des dernières années, les cris d'alarme d'académiques et de député·es parlementaires n'ont pas manqué pour dénoncer des manquements en matière de délibération : le cas de l'abattage sans étourdissement non débattu au Parlement bruxellois à cause d'un blocage du gouvernement, l'embargo autour de la dépénalisation totale de l'avortement rendue impossible par le CD&V ou encore les documents financiers que le gouvernement ne transmet pas, pas à temps ou partiellement aux parlementaires... autant d'entraves et manquements clairs à la démocratie.

Les citoyen·es ne sont pas dupes. Depuis les années 2000, le champ de la démocratie est traversé par un nouvel impératif démocratique, c'est-à-dire des appels à décloisonner les espaces de débat entre élu·es, en instaurant des espaces de débat entre élu·es, citoyen·es, représentant·es de la société civile, expert·es. Cet impératif est nourri par l'idée qu'en démocratie, l'ensemble des points de vue doivent être pris en compte.

« Le peuple ne peut être peuple et exercer son pouvoir qu'à travers la médiation du discours public et des procédures institutionnelles démocratiques ; faute de quoi la volonté « populaire » ne serait que le produit de manipulations paternalistes effectuées au nom du peuple ou la simple cristallisation des humeurs changeantes de la foule. » (concept de Rousseau⁶)

Jusque là, le fait que l'ensemble de la société n'ait pas accès aux espaces de décision – réservé aux représentant-es élu-es – ne posait pas de problème puisque ces décisions étaient prises sur base d'une délibération et donc d'un partage des différents points de vue relayés par ces représentant-es élu-es. Mais si cette délibération est contrecarrée par les faits cités précédemment, alors le peuple estime que le principe de démocratie délibérative n'est plus garanti et il demande à pouvoir revenir dans l'espace de délibération grâce à des assemblées citoyennes ou des commissions délibératives composées à partir d'un tirage au sort dans la société.

Pourquoi la délibération est-elle primordiale en démocratie ?⁷

Trois arguments sont principalement mis en avant :

- * D'une part, celle-ci produit de l'information nouvelle en rendant possible l'imagination de solutions nouvelles et éclaire chacun-e sur les conséquences véritables de ses choix en confrontant les divers points de vues et le maximum d'informations pertinentes – ce qu'un individu ne saurait atteindre seul. Elle suppose ainsi une rationalité permettant une gestion publique plus efficace.
- * D'autre part, la délibération incite à se tourner vers le bien commun, l'intérêt général, par (1) la pression du regard des autres avec lesquels on discute et auprès de qui on ne veut pas se montrer égoïste ou partial⁸ et par (2) l'élargissement des regards de chacun-e qui sont « éveillés » à d'autres points de vue, réalités et informations que les leurs.

La délibération constituerait une solution appropriée dans des sociétés marquées par le pluralisme des valeurs. Elle permettrait d'atteindre une coexistence pacifique des styles de vie et des opinions, ou pour le moins des « désaccords délibératifs » dans lesquels les citoyen·nes en discussion seraient tenu·es par un respect mutuel.

- * Enfin, la délibération est une source de légitimité, dans la mesure où elle favoriserait le respect de toutes les personnes et la prise en compte de leurs arguments. Les conditions posées seraient cependant complexes à réunir. Il faudrait que les délibérations soient inclusives, publiques et qu'elles excluent le recours à la menace ou aux marchandages, c'est-à-dire à d'autres éléments que la « force du meilleur argument » (Habermas).

Comment réagir : Obtenir de nouveaux droits politiques

En Belgique, deux niveaux de pouvoir disposent d'une commission permanente de délibération entre citoyen·nes et élu·es : le Parlement francophone bruxellois et le Parlement de la Communauté germanophone. En 2023, le Parlement wallon a ouvert un chantier relatif à l'instauration d'un même conseil citoyen en Wallonie. Une première action consiste à encourager ce genre de dispositifs en :

- * répondant positivement à l'invitation à participer à la délibération si vous êtes tiré·e au sort,
- * participant à la diffusion et l'information que de tels espaces existent,
- * restant vigilant·es quant à leur éventuelle remise en question et/ou affaiblissement par leurs opposant·es politiques issues de la société civile (les syndicats par ex. qui y voient une menace de leur propre rôle d'acteurs de concertation avec les responsables politiques).

Plus globalement, c'est la question de nos droits politiques citoyens qui se pose. Car si, certes, la doctrine de l'article 3 de notre Constitution « le pouvoir émane de la nation » est respectée puisque nous allons voter tous les 4 à 6 ans, cela n'est absolument plus suffisant pour considérer que le peuple a le pouvoir. Et même si nous nous en contentions, le système des élections rencontre de nombreuses limites, comme par exemple :

- * L'inclusivité : rappelons que depuis son instauration, on n'a fait cesse de lutter pour qu'il soit étendu aux personnes qui n'y avaient pas droit ; et il ne faut pas remonter à 1948 pour le droit des femmes, puisqu'il aura fallu attendre 2009 pour que les personnes incarcérées dans les prisons puissent jouir du droit de vote et cette année (2023) les personnes internées !⁹
- * La complexité : les règles de vote autant que les mécanismes qui s'activent lors de la formation des chambres et gouvernements (clés de D'hont et Imperiali, coalitions stratégiques, etc.) sont devenues tellement complexes que les citoyen·nes ont le sentiment que quel que soit leur vote, rien ne garantit qu'il sera finalement respecté. Pour beaucoup, les élections sont devenues des façades d'un pouvoir qui n'appartient plus au peuple.
- * Le jeu partisan : la structuration de la vie politique au travers de partis limite fortement la possibilité pour les candidat·es de défendre leurs convictions profondes. Les partis sont par ailleurs devenus de grosses structures – sans personnalité juridique ! – au sommet desquelles trônent des présidents de parti tout puissants par rapport à leurs membres. La vie politique s'est érigée en carrière professionnelle, poussant petit à petit ces « entreprises » partisans à se préoccuper de leur survie – et donc d'être réélu·e aux élections suivantes – au détriment du sens de leur mission : gérer le pays, garantir les valeurs démocratiques et permettre à la population d'améliorer ses conditions de vie.

- * Le marketing croissant : la tendance est loin de se limiter à la Belgique ! On l'a vu aux Etats-Unis, en Ukraine, en France : la politique repose aujourd'hui davantage sur la forme, l'image, le show, les punchlines, plutôt que sur le fond, les idées ou les actes. De nouvelles têtes arrivent au pouvoir, toujours plus polarisantes, charismatiques, caricaturales. Le recours aux réseaux sociaux pour se rendre visibles, faire le buzz – quitte à ce que cela passe par des déclarations ou des propos scandaleux – paie davantage que le fait de présenter un bilan politique satisfaisant aux yeux des électeur·rices. Une tendance reprise, parfois même attisée, par les nouveaux médias. On est bien loin des bienfaits de la délibération présentés précédemment !



6. BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, « L'impératif délibératif », Rue Descartes, 2009/1 (n° 63), p. 28-38. DOI : 10.3917/rdes.063.0028. URL : <https://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2009-1-page-28.htm>

7. Tiré (mais simplifié) du texte de BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, « L'impératif délibératif », Rue Descartes, 2009/1 (n° 63), p. 28-38. DOI : 10.3917/rdes.063.0028. URL : <https://www.cairn.info/revue-rue-descartes-2009-1-page-28.htm>

8. Ce que Jon Elster appelle la « force civilisatrice de l'hypocrisie » dans son texte. « L'usage stratégique de l'argumentation », 2005.

9. Dans les deux cas, ces droits peuvent toutefois leur être retirés sur décision d'un juge.

Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres qui invitent à se poser sérieusement la question de savoir si nos élections, en Belgique, sont encore réellement un exercice démocratique. Periferia n'est pas la seule à en arriver à ce constat. Avec CaP Démocratie, Agora, Kayoux et d'autres, nous avons lancé une campagne pour obtenir de nouveaux droits politiques. Via notre site « Openconstitution », nous réclamons des partis politiques traditionnels qu'ils ouvrent à révision les articles de la Constitution permettant d'impliquer davantage les citoyen·nes dans la décision politique. A titre d'exemple : si les assemblées citoyennes se multiplient, la plupart restent à ce jour sans effet car seul·es les élu·es politiques peuvent décider de mettre en oeuvre ou non les propositions qui en émanent. Et jusqu'ici, force est de constater que la plupart du temps, les élu·es n'en font rien... Ce qui est une très bonne stratégie pour tuer dans l'oeuf ces dispositifs qu'ils n'ont pas voulu ou en lesquels ils ne croient pas (les citoyen·nes finissant par ne plus y croire non plus et ne répondant plus aux invitations lorsqu'ils sont tiré·es au sort).

L'inverse est cependant possible aussi : pour accorder plus de poids à ces assemblées, il suffirait de les compléter par une validation par l'ensemble de la population (via **une votation citoyenne comme en Suisse, un référendum ou un préféréndum**). Problème : à ce jour, notre texte constitutionnel interdit ces mécanismes de décision par d'autres personnes que celles élues par le peuple, à savoir les élu·es politiques.

Pour le collectif CaP Démocratie, le danger serait d'obtenir des référendums ou votations sans que ceux-ci ne soient obligatoirement précédés d'une assemblée déliébrative. Ce serait à nouveau un piège démocratique puisque les questions adressées aux citoyen·nes ne seraient pas le fruit d'une décision formulée à partir d'une diversité de points de vue et d'informations, ce qui garantirait davantage qu'aucun intérêt supérieur - caché ou affiché - ne les colore. Le référendum deviendrait une nouvelle « façade démocratique » aux mains de celles et ceux qui détiennent le pouvoir et veulent le conserver.

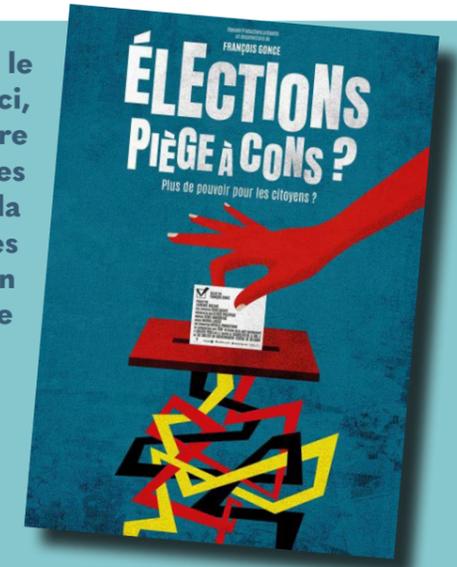
En 2024, les élu·es en place décideront quels articles de la Constitution pourront être ouverts à révision ou non. Cela nous indiquera leur degré d'ouverture à faire évoluer ce texte écrit il y a 200 ans pour le mettre au goût du jour. Ce ne sera cependant qu'une étape intermédiaire car, si les articles sont ouverts par le gouvernement en place, c'est le gouvernement suivant qui définira la manière dont ces évolutions se feront : vers plus de droits citoyens ou plus de droits pour les élu·es politiques, les acteurs économiques ou financiers... ? L'avenir nous le dira !

Une dernière clé importante dans ce dossier est **l'obtention d'un congé politique**, semblable à celui accordé lorsqu'on est appelé pour un jury d'assises, qui permet à toute personne de se mettre à disposition d'une assemblée citoyenne si elle est tirée au sort pour en faire partie, sans risquer de perdre son travail et en conservant sa rémunération.

En 2023, le journaliste François Gonce a réalisé le documentaire « Elections, piège à cons ? ». dans celui-ci, il explore les limites des élections, en allant à la rencontre d'acteur·rices académiques, de citoyen·nes interrogé·es en rue dans plusieurs grandes villes belges et en suivant la campagne portée par CaP Démocratie pour obtenir des assemblées citoyennes. Le documentaire est disponible en streaming sur Arte et constitue un bon support pédagogique pour s'appropriier ces enjeux.

Synopsis :

« Peu de gens le savent, mais la Belgique est le seul pays au monde à disposer, dans une de ses institutions - la Communauté germanophone - d'une assemblée permanente de citoyens tirés au sort. Surprenant, pour un État plus connu pour sa complexité institutionnelle, son nombre considérable d'élus ou ses scandales politico-financiers. Dans un contexte où les citoyens-électeurs n'ont jamais été aussi méfiants et désabusés, François Gonce nous propose un tour d'horizon des initiatives qui font de la Belgique une pionnière en matière d'innovation démocratique. Quels sont leurs impacts réels et quelles leçons en tirer ? Peut-on envisager de les reproduire à plus grande échelle pour réinventer une démocratie moribonde aux quatre coins du globe ? »



E. DANS LE MONDE, TOUTES LES DÉMOCRATIES SONT EN REcul

Depuis 2006, l'hebdomadaire britannique *The Economist* réalise chaque année un état de la démocratie dans le monde grâce à son « **indice démocratique** ». 167 pays sont analysés. Cela représente la quasi-totalité de la population mondiale et une grande majorité des États.

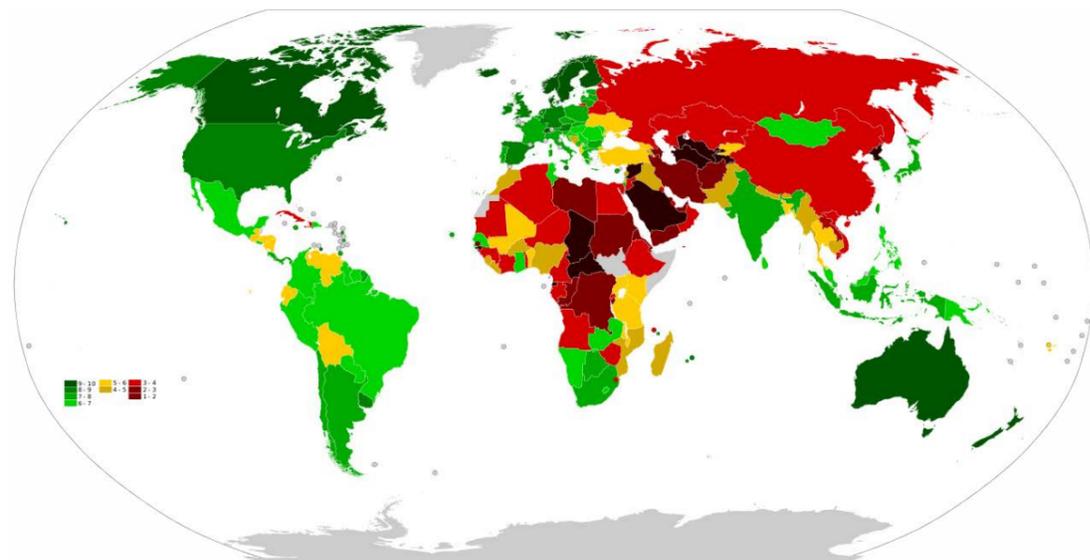
Pour obtenir ce résultat chiffré et classable, le journal se base sur 5 catégories :

- * processus électoral et pluralisme,
- * fonctionnement des pouvoirs publics,
- * participation politique,
- * culture politique,
- * libertés civiles.

Dans chacune de ces catégories, on retrouve des données qualitatives et quantitatives qui sont analysées sur base de 60 indicateurs auxquels sont attribués une note de 0 à 10. Le score final de chaque pays est la moyenne du résultat pour les 5 catégories. Sur cette base, les pays sont classés dans 4 catégories différentes de régimes politiques :

- * **démocraties complètes** : pays dans lesquels non seulement les libertés politiques et civiles fondamentales sont respectées, mais qui tendent également à être soutenues par une culture politique propice à l'épanouissement des citoyen·nes ;
- * **démocraties imparfaites ou défailtantes** : pays où sont aussi organisées des élections libres et équitables et où les libertés civiles fondamentales sont respectées, mais où certains problèmes sont relevés comme « des atteintes à la liberté des médias » ;
- * **régimes hybrides** ;
- * **régimes autoritaires**.

En 2023, cet indice démocratique a atteint son niveau le plus bas depuis sa création.



La Belgique occupe la 36e place de ce classement, loin derrière les pays européens nordiques, l'Irlande, la Suisse, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni, la Grèce, la France, l'Espagne, la République Tchèque, l'Estonie, Malte, le Portugal, la Slovénie et l'Italie. Elle a donc basculé dans la 2e catégorie, « démocratie défailante ». C'est sa plus basse note depuis la création de l'indice démocratique (elle était alors classée 20e et considérée comme démocratie complète), en dehors des années Covid (2020-2021). Comment expliquer une telle dégringolade ?

La Belgique obtient en effet deux notes moyennes dans deux catégories :

D'abord, 5/10 en matière de **participation politique**, ce qui témoigne de l'implication de la population dans la vie politique. Cette catégorie désigne les procédures, démarches ou tentatives faites pour donner un rôle aux individus dans la prise de décisions affectant la communauté ou l'organisation dont ils font partie. Les indicateurs pointés ici relèvent de la gouvernance, de la démocratie participative, de la citoyenneté ou encore de l'écocitoyenneté.

Ensuite, 6,88/10 en matière de **culture politique**. Cette catégorie reflète principalement le soutien et la confiance populaires à la démocratie et au pouvoir en place. Notre note témoigne de deux tendances :

- d'une part, un seuil de frustration envers le fonctionnement de la démocratie qui conduit un nombre croissant de personnes à adopter des alternatives non démocratiques (par ex. un soutien à un parti populiste) ;
- d'autre part, un affaiblissement de l'attachement de la population à la démocratie et aux institutions démocratiques.

Notons que notre cote a également légèrement baissé sur la 3e catégorie, celle des **libertés citoyennes**, dont les indicateurs s'ancrent principalement dans les champs de la liberté d'expression et la liberté de la presse.

Ces résultats sont corroborés par l'étude IWEPS 2023 sur la satisfaction démocratique en Belgique. « Concernant l'évaluation de la démocratie en Belgique, elle n'est satisfaisante que pour 26 % de la population. Pour 35 %, elle n'est ni satisfaisante, ni insatisfaisante. Et pour 39 %, elle est insatisfaisante. » Seulement un quart des Belges sont satisfait-es de notre démocratie et plus d'un tiers ne s'en préoccupe guère. Des chiffres vertigineux comparativement aux résultats de 2018 où 51% de la population était encore satisfaite de notre système démocratique. Il aura suffi d'une crise sanitaire, suivie d'une crise de l'énergie et une forte inflation pour que ce sentiment recule.

Comment réagir : Agir pour réduire les inégalités sociales en Belgique

Dans son article « La Belgique est-elle encore démocratique ? »¹⁰, la constitutionnaliste belge Anne-Emmanuelle Bourgeaux explore la question de la persistance de la pauvreté infantile dans notre pays en la recontextualisant dans la lecture de l'évolution démocratique de notre pays. Comme vous pourrez le lire dans l'encadré ci-dessous, son analyse pointe que le détournement des citoyen·nes de leur système démocratique vient d'un sentiment de méfiance qui s'accroît, mais - chose peu souvent entendue - que cette méfiance n'est en fait que le retour de la profonde méfiance que les élites de notre pays ont nourri depuis la naissance de la Belgique envers les citoyen·nes. La source du problème n'est donc pas à chercher du côté de la société civile... mais des élu·es politiques.

Son étude amène un deuxième constat très éclairant. « Pour l'Enquête européenne des valeurs, la méfiance envers la politique s'observe en Belgique dans la même mesure dans toutes les catégories sociales (composant la population belge). Mais ces dernières (les classes populaires) sont déterminantes dans l'attitude à l'égard de la démocratie représentative : « Les groupes vulnérables transposent plus vite leur insatisfaction à l'égard de la politique dans un appel à une démocratie p l u s



autoritaire, fondée sur un leadership fort et efficace » et « le malaise social a toutes les chances d'aboutir à une mise en question de la démocratie »¹¹. En résumé, plus notre système démocratique échoue à résoudre les problèmes sociaux, plus il s'expose à la menace de se voir remplacé par un système autoritaire, voire anti-démocratique. A l'heure où les inégalités sociales, les exclusions sociales (du droit au logement, à la santé, à l'énergie...), le risque de basculer dans la pauvreté, etc. ne cessent de progresser, il y a urgence à renforcer les politiques d'égalité des chances, de lutte contre les discrimination et de juste répartition des richesses. Cela implique inévitablement de renforcer les dépenses publiques dans ces matières sociales, de renforcer la sécurité sociale et les financements des organisations de proximité qui accompagnent, répondent aux besoins de ces personnes et sont à même de tirer la sonnette d'alarme quant à l'évolution de ces situations.

10. Anne-Emmanuelle Bourgeaux, La Belgique est-elle démocratique ?, Revue politique, n°83, janvier-février 2014. URL : <https://www.revuepolitique.be/la-belgique-est-elle-democratique/>

11. [287.L. Voyer, K. Dobbelaere, K. Abts (sous la dir.), Autres temps, autre mœurs – Travail, famille, religion et politique : la vision des Belges, Bruxelles, Racine, 2012, pp. 208 et 209.]

Le regard d'Anne-Emmanuelle Bourgeaux¹²

Sans dispositif volontariste, le malentendu du suffrage universel risque de se prolonger : le suffrage universel démocratise le droit de vote, mais pas forcément la décision politique. Pour qu'émancipation politique rime avec émancipation sociale, pour que le suffrage universel garantisse des « lois meilleures », il doit être accompagné de dispositifs juridiques prolongeant sa force démocratique au-delà du scrutin. (...)

De multiples voies s'ouvrent donc pour le (système) représentatif belge, largement délaissé au profit de sa démocratisation quantitative. Prendre au sérieux la consultation populaire, le référendum, les techniques participatives et le droit de pétition, qui permettent aux citoyens d'exprimer leurs voix entre deux scrutins. Réinvestir le rôle abandonné à la compétence discrétionnaire des partis : organiser des lieux publics et pluralistes au sein desquels électeurs et élus pourraient se rencontrer et débattre, à partir d'une offre électorale clarifiée. L'action des élus pourrait y être exposée, débattue et contrôlée. Les électeurs pourraient y exposer leurs exigences et leurs souffrances. Même la sélection des candidats gagnerait à être arbitrée au sein de ces nouveaux espaces. Réglementer les partis politiques en leur imposant des règles internes d'accessibilité, de débat et de collégialité.

Mais avant tout, il faut un changement de mentalités. La consécration constitutionnelle du suffrage universel et de l'éligibilité universelle suppose une reconnaissance et une légitimation de la capacité politique de chacun, quel que soit son profil culturel, social et économique. Elle est donc incompatible avec la persistance d'une certaine méfiance à l'égard de l'expression politique des citoyens en dehors de leur voix électorale, et la perpétuation d'un schéma antagonique entre celle-ci et la représentation. N'est-il pas temps d'en finir avec la peur, la suspicion d'incompétence et le reproche d'irrationalité qui, à chaque stade, freinent l'extension des droits politiques depuis 1831 ?

F. DE QUELLE(S) LIBERTÉ(S) PARLE-T-ON ?

Dès 2023, probablement atisés par l'approche des élections de 2024, nous avons pu sentir les discours et positions des partis se modifier, être plus critiques envers les autres partis, voire attaquer ouvertement la politique menée par ses propres partenaires de coalition. A l'instar des partis de droite critiqués pour leurs rapprochements avec les idées d'extrême-droite, nous avons vu s'installer un discours similaire fustigeant le parti communiste d'être d'« extrême gauche ». Le Président du MR, George-Louis Bouchez, allant même jusqu'à réclamer un cordon sanitaire contre le PTB¹³. Une stratégie de délégitimation du PTB qui a rapidement été reprise par la quasi-totalité des partis traditionnels (de gauche autant que de droite).

Le discours qualifiant le PTB d'extrême gauche repose sur trois idées principales : (1) l'idée que, même s'il remportait un nombre de voix conséquent, ce parti refuserait de « monter au pouvoir »¹⁴ et donc de quitter sa position habituelle d'opposant, (2) l'idée que les régimes communistes ont, par le passé, commis des atrocités similaires à celles que l'on peut reprocher aux partis d'extrême-droite et (3) l'idée que, s'il montait malgré tout au pouvoir, les politiques menées par ce parti atteindraient aux libertés des citoyen·nes belges : il serait **liberticide** – en opposition au discours pro-libertés individuelles de la droite... *libérale*.

« Bart De Wever (N-VA) et Georges-Louis Bouchez (MR) l'ont réclamé à plusieurs reprises. « Si un cordon sanitaire existe pour l'extrême droite, pourquoi pas pour l'extrême gauche ? Leur attitude envers la propriété privée et la liberté d'expression est problématique. Leurs convictions politiques sont incompatibles avec la démocratie. Tant le Vlaams Belang que le PTB utilisent et capitalisent l'image de l'ennemi. Pour un parti, c'est l'étranger, pour l'autre, le riche », a déclaré le président du MR. »

Marine Buisson, « Pourquoi un cordon sanitaire autour de l'extrême droite mais pas pour le PTB ? », article Le Soir, 9/03/2024. URL : <https://www.lesoir.be/575530/article/2024-03-19/pourquoi-un-cordon-sanitaire-autour-de-lextreme-droite-mais-pas-pour-le-ptb>

Un troisième argument que le politologue Pascal Delwit réfute : « Le cordon s'applique à des partis liberticides, qui mettent en cause les libertés fondamentales. (...) En quoi un parti de gauche radicale est liberticide ? On peut réfléchir à cette question pour tous les partis. (...) Le PTB défend par exemple la socialisation des moyens de production et d'échange. Vous pouvez dire que la logique peut poser problème à certains secteurs de l'économie, mais pas que c'est liberticide. Il n'y a pas de logique discriminatoire ou qui enfreint une norme établie. »

Au-delà de confirmer l'opposition radicale entre les partis et l'agressivité croissante des stratégies électoralistes, ce discours nous semble particulièrement bien refléter un glissement des valeurs démocratiques de notre société : le déplacement de la valeur de **liberté**.

Car, si le programme du PTB prévoit des mesures qui réguleraient certaines libertés individuelles, c'est davantage dans un esprit de rééquilibrer les libertés entre tou·tes les citoyen·nes belges. C'est au nom des **libertés collectives** donc.

Le site indépendant Toupie nous éclaire sur ce concept : « La locution 'libertés collectives' désigne l'ensemble des libertés qui s'exercent de manière collective, à plusieurs, garantissant à chacun sa place dans la société et permettant aux citoyens de s'organiser, par opposition aux libertés individuelles qui ne concernent que l'individu seul. Les libertés collectives sont accordées par l'Etat – on les nomme aussi libertés institutionnelles – et constituent le fondement de la démocratie. Les libertés collectives sont notamment : la liberté d'association, la liberté de réunion, la liberté de manifestation, la liberté de la presse et de tous les médias, le droit de vote, la liberté syndicale et le droit de représentation, le droit de grève, la liberté de culte. »

Sous ce discours critique d'extrême-gauche, c'est donc essentiellement la crainte d'une partie privilégiée de la population de se voir retirer une partie de leur privilèges et libertés rendus possibles au détriment ou sans considération d'autres classes de la société. Alors que près d'un·e Belge sur 5 court un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, cet appel sonne aussi comme un affaiblissement inquiétant de notre socle de « fraternité ».

12. «La Belgique est-elle démocratique ?», Revue politique, n°83, janvier-février 2014

13. Mouvement réformateur, « Georges-Louis Bouchez veut un cordon sanitaire politique contre le PTB », site du MR, 11 mai 2023.

URL : <https://www.mr.be/georges-louis-bouchez-veut-un-cordon-sanitaire-politique-contre-le-ptb/>

14. Une des caractéristiques de l'extrême-gauche consistant à rejeter les institutions et donc refuser d'en faire partie.

Envie d'aller plus loin dans cette analyse ?

En 2018, le journaliste de la RTBF Arnaud Ruysen a lancé une série de podcasts explorant les enjeux qui traversent la démocratie : « **Démocratie en question(s)** ». Son premier épisode « Et si la démocratie était en train de faire faillite ?¹⁵ » offre un bel aperçu des déficits et menaces qui pèsent sur nos démocraties. Nous vous en recommandons l'écoute.

En 2021, le journaliste reprend sa série et réalise une seconde saison reprenant les mêmes enjeux... trois ans plus tard. Les titres des épisodes témoignent déjà d'un basculement qui a pu s'opérer, notamment à la suite de la crise sanitaire : « ceux qui n'y croient plus », « les oubliés de la démocratie », « un Parlement endormi », « Big Pharma, plus fort que nos Etats ? ».



CONCLUSION

« Mais à part ça, m adame la marquise, tout va très bien tout va très bien... »

Au terme de notre exploration, nous nous rendons compte que nous venons de dresser un tableau assez noir et critique de l'état de notre démocratie - nous et beaucoup d'autres en fait.

Aucune des dimensions de notre définition de base de la démocratie n'a été épargnée : toutes semblent déjà affaiblies et certainement condamnées à l'être encore davantage.

Nous avons pu mettre en avant quelques pistes ou expériences inspirantes sur la manière de contrer ces tendances¹⁶, dont la plupart vous apparaîtront peut-être dérisoires ou anecdotiques. C'est un risque... mais la recette magique, comme souvent, nous ne l'avons pas trouvée. Le modèle idéal de grand renouveau non plus.

De notre côté, ces questionnements, discussions et explorations ont cependant nourri notre conviction profonde de départ : la démocratie est un modèle de gestion d'un Etat qui garantit le mieux le projet de société égalitaire, inclusive et résiliente dont nous avons besoin. Et plus que jamais, elle mérite qu'on se batte pour la protéger. Minimiser les risques que nous courrons en ne réagissant pas ou en posant le choix de sanctionner les partis démocratiques au pouvoir en soutenant ceux qui ne le sont pas, c'est une nouvelle fois témoigner d'un incroyable manque de fraternité vis-à-vis de l'ensemble des citoyen-nes de la Terre qui vivent dans des régimes autoritaires ou semi-autoritaires. Et quand, comme c'est le cas en 2023, cela concerne plus de la moitié des pays du globe (77 nations, soit 55,7% des pays de la Terre), on ne peut se permettre de fermer les yeux ou regarder son nombril.

En tant qu'association d'Education Permanente, Periferia occupe une position - et un soutien financier ! - privilégiée pour participer à cette résistance. En continuant, avec les groupes citoyens, à déconstruire les logiques destructrices qui affaiblissent nos droits collectifs, en soutenant l'émergence de nouveaux espaces où *pratiquer la démocratie* et l'action collective.

Nous sommes persuadé-es que la population belge, comme l'ensemble de la population mondiale, dispose de toutes les capacités et tous les ingrédients pour inverser cette tendance. Des capacités qu'il nous reste à rassembler au maximum, à faire dialoguer dans de nouveaux espaces démocratiques et à allier pour demain vivre comme peuple réellement souverain.

Plus que jamais, le slogan qui guide les actions de Periferia depuis 25 ans résonne en nous :

« **ENSEMBLE, ON EST CAPABLES DE TOUT !** »

15. <https://auvio.rtb.be/emission/democratie-en-question-s-13049>

16. Retrouvez d'autres propositions dans ce texte : Aléria Amata, « Plaidoyer pour une démocratie responsable », Éthique publique [En ligne], vol. 13, n° 2 | 2011, mis en ligne le 23 octobre 2012, consulté le 20 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/731> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.731>

Nous terminons cette étude avec cette belle invitation concluante, issue du « Plaidoyer pour cultiver la démocratie » du Centre Avec¹⁷ :

« Ce que nous pouvons toutes et tous faire... »

La démocratie est un idéal qui ne se pratique certainement pas de la même manière à l'école ou au parlement. N'empêche, là où nous exerçons une forme de pouvoir, d'autorité, de responsabilité, il nous incombe de veiller à inclure du mieux possible toutes les personnes concernées, en particulier les plus vulnérables, dans l'expression, l'analyse et la délibération.

Cela passe notamment par la considération de toutes et tous, une juste répartition de la parole, une écoute attentive, le respect de la parole donnée, le contrôle et la transparence des décisions...

De là où nous sommes, nous pouvons aussi nous poser les questions suivantes :

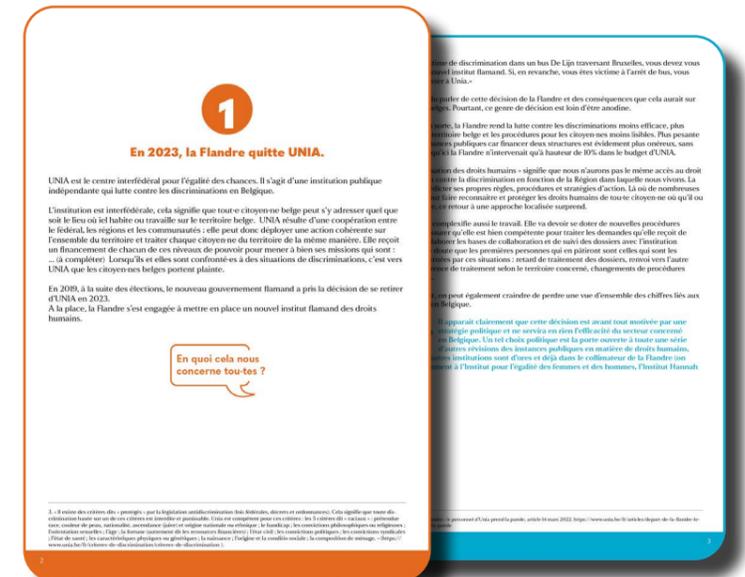
- Qu'est-ce que cela impliquerait, concrètement, de penser mes responsabilités comme étant autant de services ?
- De quelle manière puis-je libérer (pour moi et pour les autres) de l'espace et du temps pour développer la citoyenneté et favoriser l'exercice démocratique ?
- Comment puis-je, dans les actions à mener, être attentif à favoriser des processus plutôt que d'essayer d'occuper des espaces de pouvoir ?
- Avec qui puis-je unir mes forces pour exercer un contrôle démocratique des lieux de pouvoir et agir collectivement ?
- Qu'est-ce que cela implique de (re)visiter culturellement (sous le prisme du sens) l'enjeu auquel je fais face ? »

17. Centre Avec, « Plaidoyer pour cultiver la démocratie », publié le 20/03/2023. URL : <https://www.centreavec.be/plaidoyer/plaidoyer-pour-cultiver-la-democratie/>

DES FICHES POUR AFFÛTER NOTRE ACUITÉ D'ANALYSE DÉMOCRATIQUE

En prolongement de ces réflexions et analyses, et dans le souhait qu'elles puissent en nourrir de nouvelles au sein de nombreux groupes, nous avons choisi de proposer, en plus de cette étude, une série de fiches que vous pouvez retrouver sur notre site à l'adresse :

<https://periferia.be/la-democratie-va-mal/>



Celles-ci se veulent davantage didactiques, tout en reposant toujours sur des analyses étayées. Elles sont construites sous forme de fiches indépendantes, traitant chacune d'un fait d'actualité récent, qui, de prime abord, pourrait sembler ne pas - ou peu - nous concerner ou résonner dans nos vies personnelles.

Sur la partie recto, nous décrivons et recontextualisons le fait d'actualité et nous invitons les lecteur·rices à se poser la question qui nous a été renvoyée plusieurs fois lors de notre collecte de signatures sur les marchés : « **En quoi ça me concerne ?** ».

La partie verso est construite dans un esprit similaire au 2e chapitre de cette publication. Elle propose une série d'éléments d'analyse qui permettent d'identifier de potentiels impacts positifs ou négatifs qui se jouent derrière ce fait d'actualité, et qui pourraient finalement directement nous concerner. L'exercice vise ainsi à nous aider à renforcer notre capacité à recréer des connexions entre des décisions politiques, nos conditions de vie actuelles et celles qui se construisent pour les générations futures.



Depuis sa création en 1998 à partir d'expériences menées au Brésil, l'association Periferia porte le projet d'une démocratie participative, en veillant à promouvoir la diversité des capacités de chaque acteur et à rééquilibrer les pouvoirs d'influence des différents acteurs sur/dans les espaces de prise de décisions.

Pour ce faire, Periferia met en place et anime des espaces publics de débat, c'est-à-dire des ateliers et des rencontres multi-acteurs, qui visent à construire collectivement des projets, des actions, des démarches, toujours en lien avec la vie en société et les modes d'organisation collectifs.

De cette manière, l'association cherche à influencer les décisions en intégrant divers points de vue et en veillant plus particulièrement aux acteurs généralement oubliés. Elle agit également à travers des accompagnements et appuis méthodologiques de structures diverses (associations, collectifs, institutions et administrations publiques), des formations et la production de publications à vocation pédagogique dans le cadre du décret de l'Éducation Permanente.

***Retrouvez et téléchargez gratuitement
cette publication ainsi que toutes les autres***



Une publication de Periferia dans le cadre de l'Éducation permanente.